



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Antoine VINCENTI.

**Présents :** LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent:** MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance :** GRAZI François.

### **1. Avenant N° 3 au marché de réalisation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement suite aux schémas directeurs : Lot N° 2 réhabilitation des réservoirs**

#### **Délibération 030-2019**

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire d'adapter le marché des travaux de réhabilitation de nos réservoirs en cours de réalisation eu égard aux constats réalisés sur le chantier par notre Maître d'Œuvre en notre présence.

Cet ajustement qui se fera à budget constant selon les chiffrages de notre Maître d'Œuvre avec l'entreprise réalisant les travaux concerne ;

- Le nécessaire remplacement des 3 portes vétustes existantes par 3 portes en aluminium,
- L'aménagement de l'entrée de la seconde piste d'accès au réservoir ainsi que la mise en place d'un portail supplémentaire double vantaux de 3,50 m de largeur avec création de pilier support en béton,
- Le remplacement de 3 vannes très anciennes défectueuses en fonte (vanne de vidange et d'isolement des deux réservoirs de Poggio Supranu,
- La suppression de la mise en place des clôtures des réservoirs non nécessaires avec création d'un talus en partie amont des réservoirs.

Le détail des incidences financières de ces modifications est le suivant :

**PLUS-VALUES (1) à rajouter :**

- Fourniture et pose de 3 portes aluminium 1 500 €/HT
- Aménagement entrée de piste et portail 5 100 €/HT
- Terrassement et talutage partie amont des réservoirs 2 530 €/HT
- Fourniture et pose de vannes 950 €/HT

**MOINS-VALUE (2) à déduire :**

- Suppression de la clôture 10 080 €/HT

**TOTAL (1-2) 0 €/HT**

En conséquence et sur la suggestion du Maître d'Œuvre, le maire propose à ses collègues de valider l'avenant proposé sans incidence financière sur le montant global du marché qui reste fixé à 159 920 €/HT consécutivement à l'avenant N° 1.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des explications du Maire ainsi que du projet d'avenant N° 3 proposé par notre Maître d'Œuvre, le BET POZZO DI BORGO,

VALIDE, compte tenu des nécessités du chantier, la conclusion de cet avenant sans incidence financière sur le marché conclu avec l'entreprise SARL BELAROUCHI TERRASSEMENT pour la réhabilitation de nos réservoirs (Lot N° 2),

VALIDE une nouvelle fois le montant total du marché qui reste fixé, comme suite à l'avenant N° 1, à 159 920 €/HT,

DONNE en conséquence autorisation au Maire pour signer cet avenant N° 3.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTIONS : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

